

**Conseil général de la Ville de La Chaux-de-Fonds**  
**Séance du jeudi 25 septembre 2014**

*Rapport du Conseil communal relatif à la vente d'un terrain en zone mixte à la rue FritzCourvoisier d'une surface de 2'083 m<sup>2</sup> (bien-fonds 14083 du cadastre de La Chaux-de-Fonds) à la société Cendror Récupération SA*

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs.

Le groupe socialiste a pris connaissance avec intérêt du rapport en question. Si dans un premier temps certains d'entre nous se sont étonnés du prix plancher du terrain en zone mixte, il convient de relever qu'à la suite de la visite organisée par le conseiller communal en charge du dossier et des discussions franches et ouvertes menées avec le futur acquéreur, il nous est apparu que le prix de CHF 100.- le mètre carré est un prix convenable, compte tenu en particulier de la situation et de la nature du terrain.

A ce sujet, les membres socialistes de la commission immobilière et foncière félicitent et remercient d'une part le Conseil communal d'avoir organisé une telle visite des lieux, et d'autre part M. Pierre-Alain Benoît et son fils ainsi que leur architecte de nous avoir ouverts les nombreuses portes de l'entreprise et de nous avoir fait visiter les coulisses de l'usine, tout en nous présentant leur avant-projet de construction et en répondant à nos nombreuses questions. Nous saluons cette démarche participative, qui a permis aux membres de ladite commission de se faire une bonne idée de ce dossier et qui ont ainsi pu se déterminer en connaissance de cause.

Ainsi, nous saluons le projet d'extension de la société Cendror Récupération, qui permet non seulement de mettre en place une meilleure séparation des activités de l'entreprise, mais également d'apporter plus de confort à une partie des 23 employés ainsi que de respecter les normes environnementales et le bien-être des habitants du quartier.

Séance du jeudi 25 septembre 2014 2293 Bien que le rapport ne traite que de la vente immobilière, et sur le même point que les Verts, est-ce que le Conseil communal peut nous assurer, voire nous rassurer sur le fait que l'avant-projet de construction connu à ce jour de Cendror Récupération SA est conforme au nouveau plan de zone du secteur en question ? En effet, nous aimerions lui éviter d'éventuelles mauvaises surprises et des reports de planning à la suite du dépôt des plans de construction. Nous remercions par avance le Conseil communal de bien vouloir nous répondre sur ce point.

Finalement, nous sommes satisfaits que la vente de ce terrain profite à une société familiale et locale, bien implantée, connue et réputée à La Chaux-de-Fonds, afin qu'elle puisse se développer et pérenniser des emplois et que son savoir-faire puisse se perpétuer et continuer de bénéficier à notre région horlogère et industrielle. Vous l'aurez ainsi compris, notre groupe acceptera ce rapport sans l'once d'or d'un doute.

*M. Pascal Bühler, PS*